

Abattage d'arbres et façonnage du bois en sécurité (Module FW-MS2) – Recyclage

Référence : SEC131

Catégories : **SECURITE**

Sous-catégories: **Espaces verts**

LANGUE(S) :



FR DE LU

DURÉE :

12 HEURE(S)

ORGANISME DE FORMATION :

CO-LABOR SC

OBJECTIFS

Après avoir suivi la formation de base, les utilisateurs d'une tronçonneuse lors de travaux d'abattage d'arbres et de façonnage du bois doivent suivre une formation de recyclage tous les 5 ans.

Personnes concernées:

Utilisateurs d'une tronçonneuse lors de travaux d'abattage d'arbres et de façonnage du bois

CONTENU

Le contenu de la formation est conforme à la recommandation n°16 de l'Association d'Assurance Accident (www.aaa.lu)

Elle inclut une partie théorique et une partie pratique, ainsi qu'un test (théorique et pratique).

PÉDAGOGIE

Présentations illustrées, discussions, exercices pratiques.

Conformément au Code du Travail, seuls les candidats déclarés aptes par le Médecin du Travail peuvent participer à cette formation. L'employeur, son représentant ou à défaut le candidat lui-même assument la responsabilité de cette vérification préalable.

Avant le début de la formation, les stagiaires doivent disposer d'un certificat de formation antérieure ayant moins de 5 ans ainsi que d'un certificat de formation de premiers secours valable et reconnu au GDL.

La participation préalable au module de recyclage FW-MS1 est également requise (bases du travail avec la tronçonneuse et travailler en sécurité sur le bois couché au sol).

A l'issue de la formation, un certificat sera remis à chaque participant.

La formation est reconnue par l'Association d'Assurance d'Accident.

Cette formation est disponible en formule intra-entreprise